



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

LA PRÉFÈTE

Rouen, le 26 AVR. 2010

Monsieur le président,

Lors de la réunion du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) du 1 mars dernier, le volet logement du projet d'intérêt majeur (PIM) Caen presque île a été présenté aux membres.

En vertu des dispositions de l'article L 350-3 du code de l'urbanisme, les objectifs quantitatifs en matière de logements sociaux sont fixés après avis du CRHH.

Les objectifs quantitatifs ont ainsi été soumis aux membres du CRHH avec un avis favorable des services de l'État assorti de recommandations relatives à la typologie des logements sociaux à construire et à l'attention à porter au maintien de la pluralité des modes de production des logements.

Les membres du CRHH ont émis à l'unanimité un avis favorable sur les objectifs présentés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Fabienne BUCCIO

Monsieur Joël BRUNEAU
Président de la CU Caen la Mer
Siège de la communauté Urbaine
16 rue Rosa Park
CS 15094
14050 CAEN CEDEX 4